

Garde d'enfant suite à séparation

Par puce, le 31/08/2012 à 00:07

Bonjour,

je suis en procédure avec le père de ma fille pour définir les droits de garde. En désaccord avec mon avocate, je souhaiterais la décharger du dossier et me présenter seule au TGI (dans le cadre d'une réouverture de dossier suite à jugement provisoire). Je sais devoir transmettre les pièces à la partie adverse mais dois-je également le stransmettre au JAF ou puis je lui présenter le jour de l'audience? Merci de votre réponse.